

Date de convocation : 22/11/2022	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-deux à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Fabienne MANOHA, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Emeline MOUNIER, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (20).
Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Hélène DREVET), Christophe MOULIN (pouvoir à Isabelle MEYNET), Éric PARRAT (pouvoir à Robert VALLAT) (3).

Absent : (0)

Monsieur Jean Paul GRANGE a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Décision Modificative – Budget commune

DCM 20221128-6

Monsieur Le Maire propose la décision modificative suivante :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

OUVERTURE DE CREDITS

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1332 : Amendes de police	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1342 : Amendes de police	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €
Total Général		18 000,00 €		18 000,00 €

Monsieur Le Maire explique que la subvention amendes de police a été imputée sur un compte non amortissable alors qu'il convient de l'amortir.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,

